

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 6	14
Total des voix : 18		

Date de convocation
22/11/2024

Délibération
n°24_12_B9_01

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Antoine FAURE** (Aups).

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

Ont donné pouvoir :

4 porteurs d'1 voix : **Magali STURMA CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Jean-Marie PAUTRAT**

2 porteurs de 3 voix chacun : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à **Romain COLIN** ; **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Bernard CLAP**

Contrat de ligne de trésorerie

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 octobre 2024, par laquelle les membres du comité syndical ont approuvé le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant plafond de 500 000 €, et délégué au Bureau la validation du contrat et de ses conditions tarifaires

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Le Président propose aux membres du Bureau de valider le contrat de ligne de trésorerie au titre de l'année 2025 dans les conditions qui suivent :

- Montant de la ligne de trésorerie : **500 000 €**
- Durée : **12 mois**
- Taux : Euribor 3 Mois Moyenné du mois m-1 + marge de **0,7 %**
Dernier Euribor 3 mois moyen connu (octobre 2024) = 3.168 %, soit un taux facturé de 3.868 % pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois de novembre 2024 (index flooré à 0).
- Calcul des intérêts : Trimestrielle en fonction de l'utilisation
- Facturation de l'utilisation : Trimestrielle en fonction de l'utilisation
- Commission d'engagement : 0,20 % du plafond soit 1000 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le contrat de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant plafond de 500 000 € et dans les conditions ci-dessus exposées,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

